



## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

LE MINISTRE

Paris, le 13 NOV. 2012

N/Réf : CE/704175  
V/Réf : AN/FCG/TP n° 5278

Monsieur le Député,

Par courrier en date du 15 octobre 2012, vous avez appelé mon attention au sujet du maintien du crédit d'impôt octroyé aux agriculteurs se faisant remplacer pour congés.

J'ai le plaisir de vous confirmer, comme annoncé dans un communiqué de presse le jeudi 18 octobre 2012, que le crédit d'impôt sur les remplacements pour congés des agriculteurs sera reconduit pour deux ans. Le Gouvernement soutiendra un amendement porté à cet effet dans le cadre du Projet de Loi de Finance 2013 actuellement en discussion au Parlement.

En effet, il était important de conserver ce dispositif réservé aux exploitants exerçant à titre principal une activité agricole nécessitant leur présence journalière tout au long de l'année sur l'exploitation, en premier lieu les éleveurs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.



Stéphane LE FOLL

Monsieur François CORNUT-GENTILLE  
Député de la Haute-Marne  
Assemblée Nationale  
101, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP